



Déposé le 26.08.14

Scanné le \_\_\_\_\_

***Pétition en faveur de Madame Nafiseh Ghovadi et de son enfant Mohammad Soleimani adressée à Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba et à M. Laurent Wehrli, Président du Grand Conseil Vaudois***

Madame Nafiseh Ghovadi, née en 1974, et son fils Mohammad, âgé de 13 ans, ont dû fuir l'Iran en 2013 pour des raisons religieuses. Madame Ghovadi est chrétienne, de confession protestante. Le christianisme est interdit en Iran, Madame Ghovadi a d'abord été répudiée par son mari et toute sa famille, puis elle a été obligée de s'enfuir de son pays à partir du moment où les miliciens Bassidji ont découvert sa conversion.

Madame Ghovadi est aussi atteinte d'une surdité bilatérale de degré sévère. Son fils Mohammad va à l'école à Aigle où il s'est vite intégré et obtient d'excellents résultats.

Dans l'impossibilité de déposer une demande d'asile à l'ambassade de Suisse à Téhéran, Madame Ghovadi et son fils ont dû transiter par l'Italie pour venir demander l'asile en Suisse. L'Office fédéral des migrations les a renvoyés en Italie en décembre 2013. A cette occasion, la police a fait preuve de brutalité envers Madame Ghovadi et son fils. Arrivés en Italie, ils ont passé plusieurs jours sous une tente dans un parc public sans douches, sans vivres, ni assistance, car ce pays ne possède pas de structures suffisantes pour héberger les réfugiés.

Ils sont revenus en Suisse et ont déposé une nouvelle demande d'asile en janvier 2014, mais cette demande de réexamen a été rejetée. Madame Ghovadi et son fils sont à nouveau menacés d'expulsion. Tous deux sont hébergés au foyer EVAM à Leysin, où ils ont rejoint la paroisse protestante et vivent chaque dimanche le culte avec les membres de cette paroisse, qui les soutient. Plusieurs habitants du village ont sympathisé avec Madame Ghovadi.

Nous nous joignons aux paroissiennes et paroissiens de Leysin pour demander aux autorités de donner une suite favorable à la demande d'asile de Madame Ghovadi.

Nous demandons en particulier à Monsieur le Conseiller d'Etat Philippe Leuba, responsable de l'exécution des renvois, de ne pas exécuter une seconde fois le renvoi de cette femme fragilisée et de son fils dans un pays qui n'arrive pas à assurer un logement, ni la scolarité, ni les besoins sociaux de base aux réfugiés.